

224C0017
FR0010383877-FS0007

3 janvier 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 29 décembre 2023, complété par un courrier reçu le 3 janvier 2024, la société anonyme Eurofinance Travel¹ (17 lotissement Agat, Immeuble Technopolis, Zone industrielle de Jarry, 97122 Baie-Mahault) a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 décembre 2023, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE et ne plus détenir aucun titre de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession de titres TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE hors marché².

¹ Contrôlée par la société K Finance dont le bénéficiaire effectif est M. Eric Kourry.

² Cf. notamment communiqué conjoint des sociétés TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE et CitizenPlane du 21 décembre 2023.